



ADEMA

Procès-verbal Conseil d'Administration

25/10/2022

Au sommaire :

- **Co-signature de l'ADEMA sur le communiqué de presse rédigé par les élus étudiants de la section disciplinaire de l'Université d'Angers compétente à l'égard des usagers « Un étudiant dangereux face une section disciplinaire défaillante »**
- **Co-signature de l'ADEMA sur le communiqué de presse rédigé par les élus étudiants de la section disciplinaire de l'UA compétente à l'égard des usagers « Un étudiant dangereux face une section disciplinaire défaillante »**

Une commission disciplinaire a été ouverte au niveau de l'Université d'Angers afin d'étudier différentes accusations portées contre un.e étudiant.e en médecine. Le chef d'accusation était : « *Atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'Université, en l'espèce pour avoir imposé un rapport sexuel non consenti à une étudiante en 2ème année de médecine lors du week-end d'intégration des 2ème et 3ème année de médecine organisé par l'association ADEMA* ». La peine prononcée est de 2 années d'exclusion avec sursis.

Confidentiel

Malgré une campagne VSS de l'UA très bien menée et une cellule VDH très efficace, l'ADEMA estime que cette peine est insignifiante et va renforcer le sentiment d'insécurité des étudiants de l'UA. Le dysfonctionnement se situe bien au niveau de la commission disciplinaire et notamment des élus enseignants qui ont plus de pouvoir que les élus étudiants. Les enseignants de cette commission paraissent dépassés par les événements et leur gravité. Une décision si laxiste de leur part remet en question leur investissement et le respect des devoirs qui sont les leurs, conséquence de leurs ambitions politiques personnelles.

Quelques modifications doivent être apportées sur le communiqué de presse :

- Appuyer sur le fait que l'étudiant est en médecine et qu'il peut donc se retrouver seul avec des patient(e)s vulnérables en stage à l'hôpital ou en libéral.
- Mettre en avant la faiblesse de la peine et donc l'absence de menace réelle pour les personnes suspectées d'agressions au sein de l'UA.
- Ajouter le sentiment d'insécurité qui va ressortir de cette décision et le manquement à son devoir de protéger ses étudiants de la part de l'UA.
- Citer le procès-verbal qui mentionne expressément l'ADEMA dans le CP pour nous protéger nos paroles sous réserve d'un document officiel de l'université.



ADEMA

Procès-verbal Conseil d'Administration

Si l'ADEMA signe, l'objectif est de montrer son soutien aux victimes et son désaccord face à la légèreté de la peine et face aux trop nombreuses erreurs de cette commission dépassée par les événements. Nous sommes une association que doit assurer la sécurité des étudiants en médecine durant nos événements. De nombreuses sensibilisations ont été organisées et de nombreuses mesures ont été mises en place afin de protéger nos adhérents.

Cependant, si nous ne pouvons compter sur les instances disciplinaires de l'université, notre combat contre les violences sexuelles et sexistes est plus que compromis.

Si l'ADEMA ne signe pas cela traduit que l'on soutient le laxisme de la sanction or ce n'est pas la ligne directrice de l'association.

Avant toute publication de ce communiqué de presse, l'ADEMA souhaite obtenir l'accord des victimes présumées. Ce dernier serait diffusé sur les réseaux de l'UNEF et de la Fé2A. A voir si des associations tels que l'ANEMF et la FAGE rediffuseront le message par la suite. L'idéal serait aussi de faire passer ce communiqué par la presse afin de toucher une audience différente des réseaux sociaux. Toutes ces publications doivent se faire en faisant un rappel sur les violences sexistes et sexuelles afin de sensibiliser.

Kyrian va aussi essayer de parler des dysfonctionnements de la commission disciplinaire lors du Conseil d'Administration de l'UA.

Maxime va avoir une réunion avec l'ANEMF le 26/10/2022 afin de voir comment cette dernière souhaite s'investir dans ce communiqué de presse et rencontrera dans la foulée le Doyen, le Pr. Lerolle afin de l'avertir de la parution prochaine de ce communiqué.

L'ADEMA est consciente du risque de récupération politique de ce communiqué par l'UNEF mais en aucun cas nous soutenons cette récupération. Nous encouragerons d'autres syndicats étudiants à cosigner ce communiqué afin d'éviter la politisation de ce dernier.

Motion : L'ADEMA s'associe au Communiqué de Presse rédigé par les élus étudiants de la section disciplinaire de l'UA compétente à l'égard des usagers « Un étudiant dangereux face une section disciplinaire défaillante » sous réserve des modifications proposés lors du CA.

| Ne prend pas part au vote | S'abstient | Contre | Pour |
|---------------------------|------------|--------|------|
| 0 | 1 | 0 | 20 |

L'ADEMA s'associe donc au Communiqué de Presse rédigé par les élus étudiants élus de la section disciplinaire de l'UA compétente à l'égard des usagers « Un étudiant dangereux face une section disciplinaire défaillante » sous réserve des modifications proposés lors du CA à l'unanimité moins une voix.

ADEMA

Procès-verbal Conseil d'Administration

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS
EN MÉDECINE D'ANGERS



Fait par Thomas ALLAIRE, le 26/10/2022 à Angers (49).

Président de l'association
Maxime BELLIN

Secrétaire général de l'association
Thomas ALLAIRE

Conseil de Surveillance
Léa RONCIN